

# Règlement du concours



## Article 1 : Organisateur du concours

Le concours de déguisement d'Halloween est organisé par la Mairie de Plouay et se déroulera du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre.

## Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux Plouaysiens âgés de 3 à 12 ans. La participation est gratuite et sur la base du volontariat.

## Article 3 : Déroulement du concours

Pour participer au concours, il suffit d'envoyer un mail à [communication@plouay.fr](mailto:communication@plouay.fr) entre le 27 octobre et le 31 octobre 2025. Les participants doivent indiquer dans le mail le nom / prénom / date de naissance / lieu d'habitation ainsi qu'un numéro de téléphone et la photo de l'enfant déguisé.

## Article 4 : Jury et critères d'évaluation

Le jury sera composé de deux agents, qui évalueront les costumes selon les critères suivants : Originalité et créativité tout en gardant l'esprit d'Halloween.

## Article 5 : Prix

Les trois gagnants, se verront attribuer un lot. Les gagnants seront contactés par téléphone pour récupérer leurs lots.

## Article 6 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

## Article 7 : Droit à l'image

En participant au concours, les participants acceptent que leurs images et leurs déguisements puissent être utilisés sur les différents supports de communication de la Mairie de Plouay.

## Article 8 : Réclamation

Aucune réclamation concernant les résultats du concours ne sera acceptée.

## Article 9 : Annulation du concours

L'organisation se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le concours en cas de manque de participation ou en cas d'évènement qu'elle jugerait préjudiciables au bon déroulement de ce dernier.